



Lettre d'information du CDCI

CDCI c/o Catherine Gonneaud 139bis rue de Saussure, 75017 Paris
Site Web: www.asso-cdci.org Email: Bureau@asso-cdci.org

Numéro Spécial AG

Nous vous avons annoncé une édition « Spécial AG », la voici. Elle reprend les présentations qui ont été faites à la dernière AG et attireront, nous l'espérons, encore plus d'anciens à notre **prochaine AG qui se tiendra le vendredi 27 mars** (à vos agendas !). Nous avons notamment recensé un échantillonnage d'anciens établis à l'étranger. Ces anciens à l'étranger peuvent jouer un rôle dans notre réseau CDCI, c'est le choix d'Hugues Lainé, ancien fidèle et actif dans la formation où il intervient. Il se propose d'être une sorte de guide à ceux des étudiants ou des anciens qui souhaiteraient avoir des informations sur des problématiques de recherche d'emplois ou de stages en Allemagne. En effet, de plus en plus, les étudiants recherchent des stages à l'étranger. Trois étudiants de la promotion sortante de M2 ont fait ce choix.

Le réseau c'est aussi savoir ce que font les uns et les autres, l'association a un rôle d'information à cet égard. Une nouvelle rubrique intitulée « Mouvements » figurera donc désormais dans les newsletters de l'association. Elle vous indiquera les changements de poste des anciens. Vous savez combien il est essentiel pour pérenniser le réseau d'informer l'association de vos changements de coordonnées et de postes.

La rentrée 2008-2009 s'est bien passée pour les étudiants de notre formation, ils ont été accueillis cette année par Fabien Morfoisse, le secrétaire Général de l'association et son représentant à Tours. Il a remis à chacun un

Dans ce numéro

Juriste ou avocat : deux professions juridiques au service de l'entreprise

La notion de juriste international

Les anciens à l'étranger

Stages à l'étranger : l'expérience de trois anciens

Un contact en Allemagne

Présentation de la Promotion 2009-2010

Mouvements

Disparition

petit dossier comprenant une présentation de l'association, quelques conseils pratiques de la promotion précédente, et un exemplaire de la dernière newsletter. Fabien nous présente ci-dessous la nouvelle promotion de M1 et de M2.

Le Bureau de l'association se joint à moi pour vous présenter pour 2009 nos meilleurs vœux, et en particulier ceux de vous revoir, de vous lire ou de vous entendre bien vite.

Laurence Kiffer
Présidente de l'association

Juriste ou avocat : deux professions juridiques au service de l'entreprise

Le choix entre la profession de juriste d'entreprise ou celle d'avocat fait l'objet d'un questionnement récurrent des étudiants. Deux précédentes newsletters de l'association, avaient déjà abordé, en 2004, cette question. Pourtant notre rencontre avec les étudiants de la promotion 2007-2008 nous avait convaincu de la nécessité de débattre de cette question à l'assemblée générale d'autant que l'actualité s'en fait l'écho lorsqu'est envisagée une grande profession du droit.

Comparer l'avocat et le juriste d'entreprise, tous deux experts du droit, c'est envisager leur environnement professionnel.

En effet, la réalité de l'avocat ou du juriste d'entreprise est différente selon la taille de la structure dans laquelle ils évoluent.

Un juriste de PME et un avocat exerçant à titre individuel ou au sein d'un cabinet moyen seront nécessairement des généralistes alors qu'ils seront spécialisés s'ils interviennent dans des grandes entreprises ou cabinets. Face à la complexité croissante de la matière juridique, les spécialisations du droit sont de plus en plus fréquentes et recherchées : nouvelles technologies, droit de l'environnement, IP, financements structurés. Le juriste d'entreprise optimise la règle de droit en adéquation avec l'entreprise et lorsqu'il a besoin d'éclaircir une question juridique pointue ou s'il est confronté à une situation contentieuse, il fait appel à un avocat.

Sans être exhaustif, les critères de distinction

entre les deux professions peuvent se résumer de la manière suivante :

- le juriste a des contacts réguliers avec le management et s'implique dans la dynamique opérationnelle de l'entreprise alors que l'avocat conseille ponctuellement, sur une problématique précise, le management ou le juriste interne de l'entreprise ;

- le juriste est de plus en plus intégré en amont dans une équipe pluridisciplinaire travaillant à long terme, négociation et rédaction de contrats, alors que l'avocat intervient au cas par cas à la demande spécifique du juriste ;

- le juriste peut être amené à trancher entre plusieurs solutions possibles alors que l'avocat laisse à son client le soin de choisir la solution finale même si son avis peut être déterminant ;

- le juriste d'entreprise ne bénéficie pas, en France, de la confidentialité ou « legal privilege » de ses travaux à la différence des avocats dont les correspondances avec leurs clients sont confidentielles. La France, aux côtés de l'Italie et la Suède, se distingue ainsi des autres pays de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

Ceci pourrait évoluer avec les travaux de la commission Darrois, commission de réflexion constituée en juin 2008, tendant à réformer la profession d'avocat avec, comme objectif, la création d'une grande profession du droit. En effet, dans le cadre des travaux de cette

commission dont le rapport est attendu pour janvier 2009, la création d'une nouvelle profession d'« *avocat en entreprise* » a été envisagée.

Ce nouveau mode d'exercice de la profession d'avocat se distinguerait de l'avocat en exercice libéral pour se rapprocher du « *corporate lawyer* » existant dans les pays de Common law où la distinction sémantique, « *juriste d'entreprise, avocat* » n'existe pas.

Des consultations sont en cours notamment entre l'AFJE, représentant les juristes d'Entreprise, et le Conseil National des Barreaux en vue de déterminer quelles pourraient être les conditions d'accès d'un juriste au statut d'avocat en entreprise. Le mécanisme pourrait s'inspirer de celui de la passerelle prévu à l'article 98 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 et permettant à un juriste d'entreprise justifiant « *de huit ans au moins de pratique professionnelle au sein du service juridique d'une ou plusieurs entreprises* » de s'inscrire au Barreau sans détenir le CAPA.

S'il a été constaté que cette passerelle était en définitive très peu utilisée par les juristes d'entreprises, à l'inverse, nombre d'avocats, après quelques années de barreau, intègrent le monde de l'entreprise. On rappellera ici les témoignages d'anciens de notre newsletter de 2004, qui se plaignaient des difficultés rencontrées par les juristes d'entreprises malgré la passerelle. Certains y parviennent cependant. C'est le cas de Françoise Le Bourdonnec qui a rejoint le Barreau il y a 3 ans après de nombreuses années exercées comme juriste chez Corning.

Le choix initial entre juriste ou avocat n'est donc pas irréversible et il est donc toujours possible, en cours de carrière, d'évoluer d'une profession à l'autre.

La notion de juriste international

Notre formation, Master de Droit des Affaires Internationales, forme des juristes aux techniques du commerce international. Un diplômé de la formation peut-il se prévaloir à l'issue de celle-ci d'un statut de « juriste international » ? Cette question nous conduit à nous interroger sur la notion de « juriste international » ?

Le caractère international du juriste s'apprécie au regard de différents critères :

- ses domaines d'intervention ;
- la configuration qui se prête à l'activité ; du juriste dit « international » ;
- ses compétences ;
- son profil.

S'agissant des domaines d'intervention, le caractère international du juriste est indiscutable lorsqu'il :

- rédige et négocie des contrats commerciaux et/ou industriels et de recherche et développement avec des partenaires étrangers ;
- participe à des opérations de fusions-acquisition avec des partenaires étrangers
- gère le statut social et l'organisation (le « corporate ») des sociétés étrangères de son groupe ;
- gère les arbitrages internationaux au sein de son groupe.

S'agissant de la configuration qui se prête à l'exercice d'une activité internationale par le juriste :

- celle du juriste qui travaille dans la filiale française d'un groupe international ;
- celle du juriste qui travaille dans un groupe français qui réalise son activité à l'international ;
- celle du juriste qui travaille à l'étranger

pour un groupe français ;

- un juriste français qui travaille à l'étranger pour une société étrangère.

Les compétences indispensables au juriste dit « international » résident dans la maîtrise qu'il doit avoir :

- de son propre droit ;
- des grands principes d'autres familles de droit que la sienne ;
- d'une ou plusieurs langues étrangères

Le profil du « juriste international » se construit le plus souvent autour :

- d'études poursuivies à l'étranger ;
- d'une ouverture personnelle sur le monde ;
- de voyages à l'étranger à titre personnel ou professionnel ;
- de liens noués dans le cadre d'un réseau d'avocats et ou de juristes dans des pays étrangers.

Une fois ce tableau brossé, on peut s'interroger sur le point de savoir si la notion de « juriste international » existe vraiment, ce que certains contestent. Chaque juriste n'est-il pas plutôt un juriste interne, formé à un système de droit, qui au cours de sa carrière évolue dans un environnement ou sur des matières qui ont un caractère international.

Il faut cependant nuancer le propos puisque les juristes disposent désormais souvent de l'atout d'un double cursus, l'un suivi dans un pays de droit civil et l'autre dans un pays de *common law*, ce qui leur donne probablement un caractère plus international qu'un juriste formé à un seul système juridique.

Les anciens à l'étranger*



Allemagne

- Elizabeth BERNI, Allianz A.G.
- Chantal HOGREUL, Alstom Transport
- Virginie PONTLEVOY, MorphoSys A.G.
- Hugues LAINE, Laine & Cie
- Agapi NEHRING



Egypte

- Pascale GUENON (ABDEL AAL),
Ambassade de France en Egypte



Angleterre

- Isabelle DJENI, UBS Ltd
- Caroline SCHURMANN, Bank of America
- Anne PEROTIN, Anthos London Ltd
- Ani KUSHEVA, Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom
- Thérèse Yvette NGO NJOCK (LINGOM), C5



Algérie

- Mourad LEBSIR, Avocat



Brésil

- Marc CAGNARD, Mission Economique de Sao Paulo
- Matthieu ROUGEREAU, CRISTALIA Produtos Quimicos Farmaceuticos Ltda



Burkina-Faso

- Isabelle Kambire DIAN YIB, Ecobank Burkina



Canada

- Nadia MORIN, Clercvers Consultants Inc
- Xuan DAM DONG, Swiss Consulting Co.Ltd
- XAVIER MAGEAU, Gottlieb & Peason



Maroc

- FRANCK LEBOUÇ-GUILHOU
Société Fiduciaire du Maroc
Ernst & Young



Espagne

- Elsa SANCHEZ, EADS



Argentine

- Fabiana QUENI, Lex Australis

**Etats-Unis**

- Gerard LECERF, Nissan

**Mexique**

- Florence LAHEURTE, Evrest

**Fédération de Russie**

- Sergey GAN, Bouygues

**Suède**

- Jean-Jacques ZANDER, Eurolawyers

**Sénégal**

- Abdou Aziz NDIAYE
Diffusion International
de Services de Telecom

**Suisse**

- Bruno CHAUVET, Cotecna
- Christophe ROBERT, Lukoil
- Marie-Garance LEROY, Ken Clarke International

**Singapour**

- Virginie Ratouin, CGG
Veritas

**Luxembourg**

- Cora Maglo, Kremer Associés et Clifford Chance

Stages à l'étranger : l'expérience de trois anciens

Le stage de fin de Master 2 offre aux étudiants l'opportunité d'effectuer un stage de 3 à 6 mois au sein d'un service juridique ou d'un cabinet, en France ou à l'étranger. Trois étudiantes nous font partager leur expérience d'un stage effectué à l'étranger. Elsa Sanchez, en stage chez EADS CASA en Espagne, Cora Maglo, au sein du cabinet Kremer Associés & Clifford Chance à Luxembourg et Laurianne Lacroix chez Alstom en Norvège.

Si Cora a fait le choix d'aller travailler « sur une place financière de grande envergure » où elle pouvait espérer se créer de nombreuses opportunités, Elsa a souhaité effectuer un stage en Espagne, pays où elle envisageait de s'installer dans les années à venir. Des motivations différentes qui se sont avérées plus que positives. L'une et l'autre se sont installées là-bas. Laurianne, forte de son expérience norvégienne, est revenue en France et à intégrer un groupe international où elle travaille exclusivement en anglais.

Toutes trois s'accordent à dire que le fonctionnement de leur service juridique/cabinet ne diffère pas de ceux qu'elles avaient pu découvrir lors de leurs expériences précédentes en France. Le réel atout d'un stage hors de nos frontières est finalement l'usage quotidien d'une langue étrangère, l'apprentissage de certaines notions de droits étrangers et évidemment la découverte d'une autre culture.

Leurs stages furent, semblent ils, positifs à plusieurs égards. Elles ont amélioré considérablement leurs qualités orales et rédactionnelles en anglais/espagnol, mais aussi consolidé leurs acquis juridiques. Elles soulignent à cet égard la qualité des apprentissages du master, qui leur ont donné « les clefs d'une bonne compréhension du droit

des affaires internationales» et facilité « la rédaction et la révision de contrat ». Mais un stage à l'étranger affûte également la capacité de chacun à s'intégrer dans une équipe constituée de membres de nationalités différentes, permet de découvrir puis de maîtriser d'autres méthodes de travail, mais aussi d'apprendre à gérer les difficultés du travail avec les aléas d'une vie quotidienne, multipliés à l'étranger.

Des conseils pratiques ? Evidemment !

Cherchez votre stage le plus tôt possible. Le processus de recrutement est effectivement beaucoup plus long pour un stage à l'étranger.

N'hésitez pas à faire appel au réseau. Un grand nombre d'anciens étudiants du Master sont à l'étranger. Ils peuvent ainsi vous guider dans vos recherches, vous donner des conseils pratiques et vous aider à rédiger vos cv.

Une fois votre convention de stage signée, faites toutes les démarches nécessaires (sécurité sociale, permis de travail si nécessaire, etc...). Elsa précise à cet égard que les formalités administratives espagnoles sont très compliquées pour les immigrés. « Notre salaire est taxé à hauteur de 25%, jusqu'à l'obtention de notre « *Numero Nacional d'Extranjero* ». A Madrid, l'obtention de ce document peut prendre 3 à 4 mois. Outre l'intérêt fiscal qu'il représente, ce dernier conditionne également l'ouverture d'un compte en banque et d'une ligne téléphonique, l'inscription à la sécurité sociale, etc. Il est ainsi indispensable. Par conséquent, il est conseillé d'effectuer cette démarche au plus vite à l'ambassade d'Espagne en France, ou en banlieue des

grandes villes espagnoles, où les démarches sont vraiment facilitées ».

Passer le barreau à l'étranger ? Pourquoi pas !

L'exercice de la profession d'avocat au Luxembourg est soumis à l'obtention d'un certificat délivré à l'issue d'une formation complémentaire en droit Luxembourgeois d'une durée de 6 mois (CCDL), suivi d'un stage de deux ans au sein d'un cabinet. Cette formation est accessible dès l'obtention d'un Master 1 en France.

Le mot de la fin ? N'hésitez pas à tenter votre chance! « L'immersion dans un pays étranger est une expérience vraiment enrichissante tant sur un plan personnel que professionnel ». En outre, une telle expérience valorise considérablement un cv.

Un contact en Allemagne

Il est presque inutile de présenter Hugues Lainé. Avocat à Berlin, rares sont les AG de l'association auxquelles il n'a pas participé. Il intervient dans la formation et s'est proposé de rencontrer les étudiants lors de l'un de ses passages à Tours pour leur donner des conseils sur la rédaction de CV en allemand, la recherche de stages ou d'emploi en Allemagne et toutes informations qui pourraient leur être utiles. Hugues peut être contacté à Laine@avolegal.de. L'association le félicite de son initiative et invite d'autres anciens à l'étranger à aider les étudiants dans le pays dans lequel ils résident.



Présentation de la promotion 2009–2010

Comme à son habitude, le Master de droit des affaires internationales regroupe de nombreux étudiants venus des quatre coins de la planète. Cette année, quatre continents sont représentés.

Parmi les 31 étudiants de Master 1, nous comptons des étudiants venus de Colombie, de Russie, du Vietnam, du Cameroun, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et d'Allemagne.

En Master 2, une étudiante camerounaise et deux étudiants gabonais ont intégré une promotion de 17 étudiants.

Associée à des étudiants venus de toute la France, cette multitude de nationalité et de parcours contribuera cette année encore à l'ouverture et à la richesse de cette formation tourangelle.

M2 - 17 étudiants dont 2 Gabonais -
1 Camerounaise

M1 - 31 étudiants dont 1 Ivoirien -
1 Colombienne - 1 Sénégalais -
1 Vietnamien - 1 Guinéen - 1 Russe -
1 Camerounais - 1 Allemand

Mouvements

Il s'agit d'une nouvelle rubrique destinée à vous faire part des changements de postes des anciens. Nous avons le plaisir de vous annoncer que :

- Mathieu Aury a quitté Total pour rejoindre EDF en qualité d'adjoint au directeur juridique production ingénierie/droit des affaires et contrats ;
- Sandra Bégu remplace Olivier Louf au poste de directeur juridique de CGG Véritas et Olivier a pris dans cette entreprise un poste de risk manager ;
- Franck Blanchard a rejoint Nexans en qualité d' *associate general counsel* ;
- Laurent Gauthier a rejoint le management d' Alstom Power Systems basé à Baden (Zurich) ;
- Eric Loriot a quitté Cotecna pour rejoindre HSBC.

Nous avons besoin de vous pour faire vivre cette chronique. Tenez nous informés en nous écrivant à lkiffer@free.fr.

Disparition

Il faisait partie de la promotion du DESS 86-87, celle de Mathieu Berrurier, Anne-Sophie Dieterlen, Laurence Kiffer, Thierry Laugier. Il était avocat et avait très vite créé son cabinet qui avait grossi au fil des années. Laurent Bachelard nous a quittés en septembre dernier, emporté trop vite par la maladie. Outre l'avocat, on se souviendra de l'homme érudit qu'il était. On en donnera pour exemple sa connaissance du droit canon qui n'était pas sans surprendre. L'association adresse ses condoléances à sa famille.

Ce Bulletin vous a été présenté
par le Bureau et le Comité de Promotion
de l'Association du Centre de Droit du Commerce International.



Ont participé à l'élaboration de cette lettre :

Laurence Kiffer
Catherine Gonnaud
Françoise Le Bourdonnec
Sandra Begu
Estelle Lemoues
Laure-Emile Angevin
Fabien Morfoisse
Alexandre Behadir

Nous sommes sur le Web !

*Rendez-nous visite à
l'adresse suivante:*

www.asso-cdci.org

!!!NOUBLIEZ PAS !!!

**PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE:
VENDREDI 27 MARS 2009**